

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date d'affichage : 15/04/2025

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 014-200064954-20250414-2025\_04\_03-DE

2025-04-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

**Séance du 14 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS ou de Monsieur Jacques HERVIEU.

**Présents :** VENGEONS Christian, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, GALLIER Erick, GILETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie.

**Absents excusés :** ALEXANDRE Yves donne pouvoir à VENGEONS Christian ; DAVID Nathalie donne pouvoir à Annie BLIN ; DESGUEE Jérémie donne pouvoir à HERVIEU Jacques, FREENEE Anais donne pouvoir à LECUYER Josiane, GODARD Jacky donne pouvoir à GILETTE Valérie ; PELLETIER Philippe donne pouvoir à MOTTIN Christelle ; GILBERT Sébastien, RAVACHE Jérôme.

**Absents :** LEROUILLY Chloé, PATIENCE Mickaël.

**Présents :** 12 à 13      **Pouvoirs :** 6      **Votants :** 17 à 19

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

**Affectation du résultat 2024 pour 2025 – Budget Transport**

**Délibération 2025-04-03**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

Considérant l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 : 16 643.64 € ;

Considérant le solde cumulé d'Investissement au 31/12/2024 : 0 € ;

Considérant le solde des restes à réaliser au 31/12/2022 : 0 € ;

**Décision :      19 POUR      0 CONTRE      0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AFFECTE** comme suit :

**Affectation obligatoire :**

Affectation obligatoire (C/1068) : 0

**Solde disponible affecté comme suit :**

Affectation complémentaire en réserves (C/1068) : 0 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) : 16 643.64 €

**Total affecté au c/1068 : 0 €**

Certifié exécutoire le  
18/04/2025,  
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,  
Le Maire, Christian VENGEONS

